

CONFERENCE A LA MEDIATHEQUE VALAIS, SION, LE 22.01.2009

**LITIGES LIES A LA GESTION DU RHONE ET DE SA PLAINE  
ENTRE LEYTRON ET MARTIGNY (VALAIS, ALPES SUISSES),  
DU 16<sup>E</sup> AU 19<sup>E</sup> SIECLE**

PAR ALEXANDRE SCHEURER, HISTORIEN

**Le projet « Mémoires du Rhône »**

Bonjour à toutes et à tous !

Je tiens d'abord à préciser que mes recherches s'inscrivent dans le cadre du projet « Mémoire du Rhône », des Archives cantonales, situées à côté de la Médiathèque où nous nous trouvons.

Le projet « Mémoire du Rhône » est le fruit d'une collaboration avec la Fondation pour le Développement Durable des Régions de Montagne à Sion, et l'IUKB à Bramois.

**Méthode**

En préambule, voici quelques mots sur la méthode suivie.

Lors d'une première étape, il y a déjà plusieurs années, les Archives cantonales avaient élaboré une vaste base de données sur le Rhône.

Riche de près de 5'000 références de documents, cette base de données couvre la période comprise entre le 12<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle.

Grâce à cet outil, j'ai été chargé d'étudier plus précisément la question des litiges liés à la gestion du fleuve et de sa plaine, du 16<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle.

Quant à la zone d'étude définie, elle s'étale sur un tronçon d'une douzaine de kilomètres, compris entre Leytron en amont, et Martigny en aval.

A l'aide de ces critères, j'ai constitué une sous-base de données rassemblant les références de plus de 500 documents relatifs à des litiges. Puis, j'ai regroupé ces références par thèmes, en fonction de la nature des litiges, ainsi que des communes en conflit.

Ensuite, j'ai retranscrit et analysé les documents rédigés en français, qui deviennent peu à peu majoritaires au cours du 18<sup>ème</sup> siècle.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, on ne trouve plus que des textes rédigés dans cette langue.

Concernant les documents antérieurs, en latin, c'est mon collègue Arnaud Meilland, qui est chargé de les traiter. Sans doute viendra-t-il aussi un jour vous présenter ses découvertes.

Cette répartition du travail implique que je n'ai pas étudié personnellement tous les types de litiges que je vais vous présenter.

D'autre part, nous n'en sommes encore qu'au début de nos recherches. Et beaucoup reste à faire pour éclairer de nombreuses zones d'ombre.

Mais entrons dans le vif du sujet.

### **Pourquoi s'intéresser aux litiges ?**

Vous-vous demandez peut-être quel est l'intérêt d'étudier le fleuve et sa plaine sous l'angle des litiges ? La raison en est simplement que cette approche permet de réaliser de nombreuses découvertes.

D'ailleurs, dans nos sociétés traditionnelles, ce constat vaut pour d'autres ressources naturelles : comme les forêts, les pâturages ou encore l'eau. Autant de richesses convoitées, pour lesquelles les communautés voisines s'entredéchirent durant des siècles.

Pour l'historien, l'intérêt de ces litiges incessants est donc qu'ils ont laissé de nombreuses traces écrites : suppliques, plaintes, procédures, jugements de tribunaux et autres arbitrages, fourmillant d'informations. Bref, une mine d'or !

Mais, me direz-vous, comment peut-on comparer des ressources naturelles précieuses, telles que l'eau ou le bois, avec le vaste marécage que constitue la plaine du Rhône aux siècles passés ?

### **La plaine du Rhône historique : un *no man's land* ?**

En effet, combien de fois n'a-t-on pas décrit cette plaine comme un *no man's land* hostile et inculte, entièrement livré aux divagations du fleuve, aux inondations et aux épidémies.

D'ailleurs, les villages n'étaient-ils pas relégués aux franges de la plaine, sur des cônes d'alluvions ou de petites sommités ?

Evidemment, la plaine subissait les crues et les changements de cours réguliers du Rhône.

En outre, certaines de ses portions étaient momentanément voire constamment inondées ; ou occupées par des marécages et des bras morts.

Ici ou là, d'anciens tracés délaissés par le fleuve formaient des traînées de galets stériles. Des dunes de sable complétaient ce tableau de désolation.

Quant aux îles touffues, emprisonnées par les divers bras du Rhône, elles abritaient des forêts alluviales impénétrables.

### **Un espace déjà partiellement occupé**

Pourtant, au-delà de cette image d'Epinal, la réalité s'avère plus contrastée. Et l'étude des litiges intercommunautaires, causés par la jouissance de la plaine, nous en brosse un tableau différent.

D'ailleurs, pourquoi ces communautés se seraient-elles disputées pour des terrains aussi dépourvus de valeur ?

Justement parce que, déjà au Moyen Age, certaines portions de la plaine accueillent bel et bien diverses activités humaines : citons le parcours du bétail ; la récolte de litière pour ce dernier voire celle de « foin » ; la culture maraîchère ; ou encore l'exploitation du bois des îles.

### **Une plaine exiguë**

Le problème est que ces diverses activités, vitales pour les habitants, se déroulaient dans un espace exigu.

Ainsi, dans notre zone d'étude, la plaine du Rhône atteint seulement une largeur de 2 km, pour une longueur de 12 km environ.

Or, cette étroite bande de terre se répartit entre le territoire de 6 communes différentes, localisées à part égale des deux côtés du Rhône : soit, d'amont en aval, Leytron, Riddes, Saillon, Saxon, Fully et Martigny.

Cette promiscuité explique pourquoi dans la plaine, les meilleures places étaient si chères et disputées. Et les conflits nombreux !

### **Instabilité liée au comportement du fleuve : crues et inondations**

Un second paramètre favorisait les litiges. Il s'agit du fait que, malgré son exiguïté, le visage de la plaine était paradoxalement en perpétuelle mutation.

Par exemple, les crues détruisaient les limites intercommunales, qu'il fallait ensuite reconstituer, au prix de maintes contestations.

D'autre part, les inondations dévastaient et occupaient, provisoirement ou durablement, les pâturages et les zones maraîchères des uns ou des autres. Avec à la clé, pour les exploitants, une perte « sèche ».

### **Les migrations du fleuve**

Les fréquents déplacements du cours du Rhône étaient également facteurs d'instabilité et de litiges. Car ils remettaient en question l'accès, les modalités de jouissance, et donc l'attribution des terrains exploités.

Ainsi, suite à une migration du fleuve, certaines communautés se trouvaient éloignées de leurs biens, désormais situés du mauvais côté des flots. Et donc, à la merci des voisins de la rive opposée.

Pour y remédier, il fallait par exemple construire des ponts. Mais cela n'était pas toujours possible, pour des raisons techniques ou financières.

Après une migration du fleuve, le nouveau cours pouvait également passer au milieu de terrains jusque-là exploités, au grand dam des propriétaires.

### **Le cas de Saillon et Saxon**

Arrêtons-nous un instant sur cette notion de migration du fleuve, exemple à l'appui.

Un cas illustre bien cette instabilité : il s'agit de l'espace de plaine compris entre deux villages situés de part et d'autre du Rhône.

Soit Saillon, village situé sur la rive droite du fleuve, au nord de la plaine ; et Saxon, village de la rive gauche, au sud de la plaine.

Or, dans cette bande de terre étroite, de 2 km, le cours du fleuve se déplace à plusieurs reprises, entre le 17<sup>ème</sup> siècle et la fin du 18<sup>ème</sup>.

Le Rhône cheminerait d'abord au nord de la plaine, près de Saillon. Puis, il migrerait au sud, près de Saxon, détruisant les îles et les pâturages de cette communauté. Enfin, il regagnerait sa position initiale, inondant durablement les campagnes et les jardins de Saillon.

Cette instabilité va causer des tensions entre les deux rives, chacune souhaitant reconduire le Rhône dans son « ancien cours ». C'est-à-dire le plus loin possible de ses terres évidemment... Car en fonction de leurs intérêts, la notion d'ancien cours ne recouvrait pas la même réalité pour les uns ou les autres. D'où, là encore, des conflits.

### **Facteurs d'instabilité du Rhône**

A ce stade, une question s'impose : pourquoi donc le Rhône se déplaçait-il ainsi entre Saillon et Saxon ?

Il y aurait plusieurs causes à cela, qui ont pu se combiner.

Un document du 19<sup>ème</sup> siècle avance une première explication. Selon lui, le problème est dû aux alluvions déposés dans le fleuve par ses affluents, au nombre de trois en amont de Saillon et Saxon. A terme, les matériaux charriés finissaient par obstruer le lit du Rhône. Cela favorisait les crues, et poussait le fleuve à rechercher un autre cheminement.

Ce facteur expliquerait aussi pourquoi la zone Martigny-Fully aurait connu une plus grande stabilité.

Le facteur alluvion déterminait donc peut-être des zones plus problématiques que d'autres. Cela avait évidemment une influence sur l'intensité des litiges.

Toutefois, d'autres paramètres doivent avoir joué un rôle. Ainsi, l'évolution du climat a probablement aussi influencé les crues et les migrations du Rhône. Cela semble être le cas au moins au début du Petit Age Glaciaire, au 16<sup>ème</sup> siècle. D'ailleurs, les textes contemporains évoquent un « comportement nouveau du fleuve ».

Concrètement, les périodes très pluvieuses, élevant le niveau du Rhône, devaient accentuer les catastrophes.

Une pluviométrie accrue pouvait également influencer le paramètre « alluvions », en augmentant l'érosion sur les bassins versants.

### **De catastrophes en litiges**

Quoi qu'il en soit, inondations et migrations du fleuve bouleversaient donc des équilibres précaires, bien que parfois établis de longue date.

Ils modifiaient l'étendue et la répartition de la surface exploitable de la plaine.

Selon les cas, ces phénomènes favorisaient les uns ou lésaient les autres.

S'ensuivaient dégâts, convoitises, contestations et revendications.

Au final, ces changements brutaux et réguliers empêchaient les délimitations intercommunales.

Et ils favorisaient l'indivision, source de litiges intercommunautaires.

### **Indivision, limites intercommunales et litiges**

Ces problèmes de délimitation et d'indivision constituent la source de litiges la plus répandue. En effet, à un moment ou un autre, ils touchent toutes les communes étudiées, selon des combinaisons variables.

Tantôt, c'est par exemple Fully contre Martigny, un grand classique dans la région étudiée. En effet, ces deux frères ennemis sont presque continuellement en conflit, depuis la fin du Moyen Age jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle... Et pour une grande variété de causes.

Tantôt, le litige peut même englober trois communes contiguës, comme Fully, Martigny et Saxon.

Ces problèmes constituent aussi la source de conflit la plus durable. Car les limites intercommunales, souvent contestées, ne seront en principe définitivement fixées qu'au cours de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

Et même plus tard dans le cas de Fully et Martigny, qui sont encore en procès à ce sujet en 1851.

### **Indivision, limites intercommunales et jouissance de la plaine**

L'indivision et les délimitations intercommunales constituaient donc un problème en soi.

Mais elles avaient aussi de nombreuses implications sur la jouissance de la plaine par les communautés voisines.

Par exemple, sur le droit de mener du bétail dans les biens indivis. Des contestations ou des abus pouvaient ainsi déboucher sur des cas de saisie de vaches ou de chevaux entre communautés voisines.

Certaines communautés se permettaient aussi d'enclore des pâturages indivis pour en interdire l'accès à leurs voisins.

Le droit de prélever du bois dans les indivis était également concerné. En principe réservé à l'édification et à l'entretien des digues du Rhône, ce bois couvrait en réalité également des besoins domestiques. Ainsi, de nombreuses coupes dénoncées comme illégales avaient lieu.

C'est par exemple un thème récurrent dans les îles d'Ottan, à Martigny. Fait remarquable, dans ce cas, ce sont souvent les différents quartiers du chef-lieu qui se disputent entre eux à ce propos !

### **Indivision, limites intercommunales et travaux de diguement des rives**

Les problèmes d'indivision et de délimitation avaient aussi des conséquences fâcheuses sur le diguement des rives du Rhône.

Il faut rappeler que, déjà au 16<sup>ème</sup> siècle, ces rives étaient partiellement endiguées. Cet équipement visait à protéger les terrains voisins des inondations et de l'érosion.

Mais les techniques d'alors n'ont rien de commun avec celles déployées par la 1<sup>ère</sup> correction du Rhône, dès 1863. Car les digues primitives, appelées « barrières », étaient constituées de coffrages maintenus par des pilotis, et remplis de vernes entassées, de gravier et de blocs.

Plus ou moins efficaces, elles n'empêchaient toutefois pas les infiltrations d'eau. Et parfois, même des barrières neuves ne résistaient pas à une crue soudaine. En outre, elles réclamaient un entretien continu.

L'édification et l'entretien des barrières s'effectuaient en principe à l'occasion de corvées communales, appelées manœuvres.

Or, dans plusieurs cas, les problèmes de délimitation font que des communes voisines se rejettent mutuellement la responsabilité des travaux. Le statu quo qui en résulte fait évidemment peser de lourdes menaces sur les terrains avoisinants.

### **Digues offensives**

En plus des barrières, dites défensives, il existait d'autres catégories de digues : comme les « éperons » ou digues offensives.

Grâce aux digues offensives, les communautés valaisannes avaient pour habitude de repousser le cours du Rhône en direction du rivage opposé. Cette technique était très répandue sous l'Ancien Régime, du 16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle.

Car elle permettait d'écarter le danger de ses terres, et de réduire l'érosion causée par les flots.

Le hic est qu'elle se fondait sur la défense des intérêts d'une seule rive, aux dépens de la rive opposée. On peut donc parler d'une véritable technique de la « patate chaude ». En l'occurrence, la patate c'est le Rhône que personne ne souhaite garder chez soi !

D'ailleurs, selon un texte de 1701, ce sont les digues érigées par Saillon –et non pas les alluvions- qui ont peu à peu repoussé le fleuve du côté de Saxon, détruisant les îles et pâturages de ce dernier.

Les ouvrages offensifs risquaient donc d'endommager les biens des vis-à-vis, où ils dirigeaient les flots. Et qui dit dégâts dit conflits.

Là encore, l'étroitesse de la plaine jouait un rôle décisif.

Quant aux autorités valaisannes, elles étaient conscientes du problème. Aussi, recommandaient-elles aux communes de diguer leurs rives « sans préjudice pour les biens des voisins ».

Mais dans les faits, les communautés n'en faisaient souvent qu'à leur tête. Elles rechignaient même à détruire leurs ouvrages offensifs, malgré les ordres répétés des autorités.

Et ce, pour une simple raison : durant longtemps, les éperons constituent le seul outil vraiment efficace à disposition des riverains.

### **L'« antagonisme de rives »**

Au fil du temps, les ouvrages offensifs ont façonné des réflexes de rive, fédérant les communautés d'une même rive contre celles du bord opposé.

On peut donc parler d'un antagonisme ou au contraire d'une solidarité de rive.

D'ailleurs, en général, il semble que les conflits aient été plus fréquents entre communes appartenant à des rives opposées, comme Martigny et Fully d'une part, ou Saillon et Saxon d'autre part.

A l'inverse, on observerait moins de litiges entre communes d'une même rive, comme Leytron, Saillon et Fully ; ou Riddes, Saxon et Martigny.

Ces réflexes de rive vont empêcher durablement toute vision d'ensemble. D'ailleurs, ils constitueront un obstacle majeur aux premières tentatives régionales de correction du Rhône.

## **Les premières tentatives régionales de correction du fleuve**

En effet, pour mettre un terme aux litiges déclenchés par les caprices du fleuve, plusieurs projets de ce type ont été élaborés.

Dans notre zone d'étude, ils visaient à redresser le cours du fleuve entre Riddes et Martigny.

Pour l'historien, l'existence même de ces plans constitue déjà une surprise. Car avant leur découverte, on admettait généralement que la 1<sup>ère</sup> correction du Rhône, dès 1863, était le premier projet du genre. Selon cette vision classique, elle marquait le début absolu d'une approche moderne dans la gestion du fleuve.

Les tentatives antérieures s'avèrent donc avant-gardistes. Elles demeurent toutefois plus localisées et moins ambitieuses que la 1<sup>ère</sup> correction.

L'un de ces premiers projets date de 1776. Fruit de la volonté de toutes les communautés de la région, il est élaboré sous la houlette des autorités valaisannes. Pourtant, il ne sera pas suivi d'effet.

Peu après, en 1782, une inondation majeure et une nouvelle migration du fleuve ont lieu à Saillon. Cette catastrophe va déclencher plusieurs litiges impliquant toutes les communautés des deux rives. Nous sommes alors dans les années 1790.

Pour y remédier, en 1803, un nouveau projet de correction est donc mis sur pied. Mais là encore, malgré la volonté de l'Etat de régler la question, ce plan ambitieux finira par avorter. Après 5 années de retards et d'obstructions en tous genres de la part des communes...

Car dans les faits, ces projets seront victimes de ce fameux antagonisme de rives. Ainsi, sur le plan des travaux, des options contraires seront soutenues par les communes de la rive gauche Martigny, Saxon et Riddes ; contre celles de la rive droite Fully, Leytron et Saillon.

Et quand l'antagonisme de rive parviendra enfin à être dépassé, les revendications particulières et les marchandages de certaines communes prendront le relais.

## **L'entretien du Chemin Royal ou grand-route**

Passons à un autre type de litiges, lié celui-ci aux voies de communication.

Car la plaine accueillait la cohabitation explosive du Rhône avec la grand-route. Cette dernière revêtait une importance vitale pour les échanges commerciaux. D'autant plus dans une région enclavée comme le Valais.

Or, les inondations et les migrations du fleuve menaçaient et endommageaient fréquemment cet axe de communication régional.

D'où la nécessité d'un entretien continu, dont la répartition semble avoir causé pas mal de tensions entre les communes de la plaine. Mais ce thème reste largement à étudier.

Un autre point intéressant concernant la grand-route est qu'elle se voyait parfois instrumentalisée par les parties en conflit. Par exemple, lorsqu'il est question d'attribuer un nouveau cours au Rhône, en 1803.

Martigny et Saxon plaident alors pour que celui-ci passe loin de leur territoire, près de Saillon. Ils prétextent qu'au cas contraire, la grand-route s'en trouverait menacée. Mais en réalité, les deux communes se soucient sans doute davantage de la préservation de leurs terrains.

### **Le financement des ponts**

En relation avec la grand-route, se dessine la problématique des ponts. Eux aussi étaient souvent emportés par les crues.

Là encore, il s'agissait donc de financer leur construction et leur entretien.

Dans notre zone d'étude, c'est surtout le pont de Branson, à Fully, qui préoccupe les esprits. Car il s'agit du principal trait d'union entre les deux rives.

En raison de son importance stratégique, une contribution financière ou matérielle de toutes les communes de la région était donc requise. Y compris celles de montagne comme Sembrancher, Bagnes ou Orsières.

Ce fractionnement va s'avérer problématique.

En effet, certaines communes rechignent à fournir leur contribution, ou en contestent l'importance. Le manque d'entretien qui en résulte conduit à un délabrement progressif du pont. Il en devient même dangereux pour les usagers.

Cette situation va susciter l'ire du Conseil d'Etat qui intervient en 1816 par un arrêté réglant les clauses de l'entretien du pont, à la planche près.

Riddes possédait également un pont d'une certaine importance. Dans ce cas, c'est la petite commune voisine d'Isérables, située au-dessus de Riddes, qui conteste le bien-fondé de sa contribution à l'entretien du pont. Et ce, malgré diverses décisions de justice lui donnant tort.

Ce litige dure ainsi près de 250 ans, entre le 16<sup>ème</sup> siècle et 1805.

Là encore, l'état du pont apparaît dangereux pour les utilisateurs.

### **Litiges « indépendants » du comportement du fleuve**

En résumé, les litiges occasionnés par le comportement du fleuve sont légion. D'ailleurs, nous ne pouvons tous les présenter ici, faute de temps.

En outre, ils s'avèrent aussi largement majoritaires.

Toutefois, on relève aussi l'existence de conflits indépendants des caprices du Rhône.

### **Litiges de nature politique**

Certains avaient des causes politiques, comme la transition entre l'Ancien et le Nouveau Régime, suite à la Révolution de 1798.

A cette occasion, l'Eglise a perdu ses privilèges. En contrepartie, l'Evêque de Sion estime qu'il n'a plus à assumer la responsabilité de l'endiguement des rives bordant ses terres, dans la région de Martigny entre autres. En 1818, il va donc s'opposer à l'Etat du Valais qui lui exige la poursuite de cet entretien.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la création de nouvelles entités communales est également source de tensions. Notamment entre Ardon et Chamoson, auparavant réunis dans la châtelainie du même nom, située à la frange orientale de notre zone d'étude.

Entre 1814 et 1819, ces nouvelles communes se disputent sur la question du partage des biens communs, et notamment d'une île. Car en fait, celui-ci ne serait souhaité que par Chamoson.

Ardon, s'estimant lésé par le partage, préférerait continuer à jouir en commun de ces possessions.

Cette dispute va durablement empoisonner les relations entre les deux communes.

Ainsi, en 1821, leur collaboration dans le cadre du diguement des rives pose également problème. Car Ardon refuse de prêter main-forte à sa voisine.

Une nouvelle dispute éclate en 1832 sur la question de l'entretien d'une haie de séparation. Là encore, Ardon refuse d'y contribuer.

Ce cas démontre bien comment un litige précis pouvait dégénérer et avoir des conséquences fâcheuses dans divers domaines.

Le conflit appelait donc le conflit !

### **Litiges au sein d'une seule communauté**

Mais les tensions n'opposaient pas seulement des communautés entre elles.

Elles pouvaient aussi s'exprimer en leur sein même. Sur la base de critères géographiques par exemple.

Ainsi, dès 1801, les différents quartiers de Martigny, assez éloignés les uns des autres, se disputent sur la question du partage des îles d'Ottan.

La Bâtiaz s'y oppose, apparemment de crainte de voir les ressources en bois de ces îles menacées. Rappelons que ce bois sert en priorité à diguer les rives du Rhône. Et que la Bâtiaz se trouve proche du fleuve. D'où son appréhension.

A l'inverse, Le Bourg et la Ville de Martigny, plus éloignés du Rhône, se montrent favorables au partage.

### **Litiges de nature sociale**

Au sein des communautés, le clivage pouvait également être de nature sociale.

Ainsi à Fully, entre 1836 et 1838, riches et pauvres s'opposent sur la question du partage des biens communaux.

Celui-ci est réclamé par les pauvres, qui pensent ainsi pouvoir améliorer leur quotidien. Sans doute grâce à l'élevage et à l'agriculture pratiqués sur un lopin de terre qui leur serait attribué.

Mais ce partage est combattu par les riches. Là encore, au prétexte que le boisement des îles s'en trouverait menacé, et donc le diguement des rives du Rhône, tout comme la sécurité alentour...

Tout cela est mis au conditionnel car, à ce stade, il s'avère difficile de savoir si les opposants au partage n'avaient pas d'autres idées en tête.

### **Evolution de différents paramètres influençant les litiges**

Restons-en là pour la présentation des litiges.

Mais avant d'en finir, prenons un peu de hauteur pour voir quelles sont les évolutions à long terme, entre la fin de l'Ancien Régime et la 1<sup>ère</sup> correction, qui sont susceptibles d'avoir influencé les conflits.

Elles sont de plusieurs ordres.

### **L'impuissance de l'Etat sous l'Ancien Régime**

Dans cette présentation, il a beaucoup été question des communes.

Or, l'Etat joue également un rôle important dans la question des litiges, et notamment de leur gestion.

Sous l'Ancien Régime, entre le 16<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle, l'Etat valaisan manifeste une volonté précoce de s'impliquer dans la gestion du Rhône.

La Diète se saisit de la question à plusieurs reprises, notamment par voie d'arrêtés.

En outre, divers magistrats font alors office d'arbitres.

Mais cette période se caractérise aussi par des décisions contradictoires, émanant justement de ces différents magistrats.

Notamment parce que les communautés s'adressent tantôt aux uns, tantôt aux autres, dans l'espoir de faire annuler des décisions défavorables.

De plus, parfois même, ces décisions ne sont purement et simplement pas appliquées par les communautés.

L'Etat paraît donc impuissant à imposer sa volonté à des communes féroce­ment crispées sur leurs intérêts particuliers.

Preuve de cette incapacité, certains litiges dégénèrent en procès civils décrits comme ruineux pour les communes.

### **Phase de transition**

Malgré cette confusion, depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une phase de transition vers une gestion moderne du fleuve.

L'Etat semble alors manifester une volonté croissante d'aborder la question du Rhône de manière régionale (projets de correction de 1776 et 1803).

Mais là encore, les anciens réflexes de rive, les intérêts particuliers et l'esprit de clocher vont constituer des obstacles insurmontables.

Malgré son échec, le projet de correction de 1803 représente tout de même un progrès, en comparaison de la situation prévalant sous l'Ancien Régime. Car il marque la volonté de dépasser cet « antagonisme de rives » pluriséculaire ; et de fédérer toutes les énergies.

En effet, son préambule stipule que les communes doivent désormais s'entraider, et renoncer à saisir la justice pour régler leurs différends.

Et effectivement, entre le 18<sup>ème</sup> siècle et le 19<sup>ème</sup>, on passe de l'ère des procès à celle d'un arbitrage quasi-systématique de l'Etat.

Cette emprise accrue de l'Etat s'observe également sur le terrain de la loi. Ainsi, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les autorités valaisannes se dotent d'un arsenal législatif de plus en plus complet et contraignant, notamment dès 1833.

La gestion du fleuve devient aussi centralisée, sous la houlette du Département des Ponts et chaussées, et par le biais des ordonnances de diguement. Ces dernières imposent chaque année aux communes des travaux bien précis, décidés lors de visions locales.

La volonté est donc manifeste de sortir du règne des initiatives communales, présentées par l'Etat comme nuisibles à tous.

L'implication croissante de l'Etat s'observe aussi dans le domaine financier.

Rappelons que sous l’Ancien Régime, les travaux de diguement sont entièrement à la charge des communes.

Par contre, au 19<sup>ème</sup> siècle, l’Etat cantonal commence à financer certains travaux, jugés importants pour la sécurité de la grand-route.

Puis, la Confédération et le Canton lancent la 1<sup>ère</sup> correction, dès 1863. Ils lui apportent également un soutien financier.

La 1<sup>ère</sup> correction consacre définitivement une gestion moderne du fleuve.

En résumé, l’implication croissante et le renforcement de l’Etat au 19<sup>ème</sup> siècle ont probablement contribué à réduire les litiges.

### **Les évolutions techniques**

Une évolution est également perceptible dans les techniques d’endiguement.

Sous l’Ancien Régime, les ouvrages offensifs ou éperons abondent. Nous avons vu à quel point ils sont « conflictogènes ».

Puis, ils disparaissent progressivement durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Notamment parce que la loi les interdit.

L’amélioration des techniques d’endiguement a probablement aussi joué un rôle sur les conflits. Ainsi, dès 1820 environ selon l’un de nos textes, cette évolution permet peu à peu de fixer le Rhône dans un lit précis.

La stabilité accrue qui en résulte a probablement favorisé l’établissement des limites intercommunales, durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

Au final, elle a peut-être aussi réduit les tensions entre communautés voisines.

Mais ce ne sont là pour l’instant que des hypothèses demandant à être vérifiées.

### **Le climat**

Enfin, qu’en est-il de l’influence du climat, et plus particulièrement du Petit Age Glaciaire, qui connaît un pic durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle?

Cet épisode particulièrement froid pourrait avoir entraîné le stockage de grandes quantités d’eau dans les neiges éternelles. En conséquence, les affluents du Rhône, le fleuve et sa plaine s’en seraient trouvé privés.

Cet assèchement avéré de la plaine pourrait avoir facilité les travaux d’endiguement du Rhône et de drainage alentour.

La baisse du niveau du fleuve, elle aussi décrite par des textes contemporains, pourrait aussi avoir réduit la fréquence des catastrophes, causes de conflits.

En fin de compte, il n'est donc pas impossible que l'évolution du climat ait également contribué à réduire les tensions causées par le Rhône.

Mais là encore, il ne s'agit pour l'instant que d'hypothèses.

Un vif merci pour votre attention que j'ai mise à contribution!

Si vous avez des questions, c'est volontiers que je tenterais d'y répondre.

© Alexandre Scheurer / Archives cantonales, Sion, 2009 – Reproduction interdite